

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-AC565

présenté par
M. Chudeau, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Beaurain, M. Bilde, M. Clavet,
Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez,
Mme Pollet, Mme Roy, M. Sanvert et Mme Sicard

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	29 431 971	0
<i>dont titre 2</i>	29 431 971	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	29 431 971
<i>dont titre 2</i>	0	29 431 971
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	29 431 971	29 431 971
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis des décennies, les gouvernements affichent leur volonté de faire de l'éducation une priorité des politiques publiques. Il y a un an, Gabriel Attal avait fait de l'école la « mère des batailles » : 1700 postes supprimés dans le 1^{er} degré dans le budget 2024. Un an après, lors de son discours de politique générale, Michel Barnier a annoncé qu'il ferait de l'école une « priorité » : 4000 postes supprimés, dont 3155 dans le 1^{er} degré.

Pour justifier cette baisse des dépenses, le ministère met en avant une baisse de la démographie scolaire (à la rentrée 2025, on annonce une diminution de 97 000 élèves scolarisés). En fondant leur politique éducative sur une logique purement comptable, le Gouvernement oublie une chose essentielle : l'enseignement n'est une dépense, mais un investissement sur l'avenir. Faire des économies sur le système éducatif est une faute stratégique : c'est sacrifier l'avenir de nos enfants.

Cette faute est d'autant plus grave et injustifiée que notre école est dans un état de crise avancée. 50 % des élèves entrant en sixième ne savent pas lire correctement. L'État devrait profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions de l'enseignement (revaloriser les salaires, baisser les effectifs de classe, assurer le remplacement des professeurs absents, investir dans la formation initiale et continue des enseignants).

Par ailleurs, la suppression des postes va accentuer les inégalités territoriales, en touchant massivement les zones rurales où la démographie est en berne. Comme toujours, c'est la France rurale et périphérique qui est sacrifiée les choix budgétaires de Bercy.

Le présent amendement vise à compenser la suppression des 566 ETPT du programme 139.

Il est nécessaire d'augmenter de 29 431 971 euros les crédits de titre 2 pour l'enseignement du premier degré et de 4 651 776 euros les crédits pour l'enseignement du second degré. Ces crédits sont portés par des actions différentes et la proposition d'augmentation fait donc l'objet de deux amendements.

Le présent amendement augmente les crédits de l'action 2 « Enseignement élémentaire » du programme 139 de 29 431 971 euros et réduit à due concurrence les crédits de l'action 1 « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives » du programme 214 Soutien de la politique de l'éducation nationale.